



TOUS SUPER-HÉROS DU TRI !

consignes de tri
compostage
déchèteries
recyclerie
collecte

Agir pour préserver notre environnement, c'est un engagement de tous les jours !

Pour vous encourager à réduire vos déchets, les recycler ou les réutiliser, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral vous propose un panel de solutions pratiques. Collecte en porte-à-porte, points d'apport volontaire, déchèteries, Recyclerie, composteurs, guides d'information sur le gaspillage alimentaire ou le compostage au jardin...



Vous retrouverez toutes ces initiatives expliquées au fil des pages de ce guide qui, je l'espère, vous facilitera le quotidien.

Ensemble, devenons des champions du tri !

Maxence du RUGY

Président de Vendée Grand Littoral

Sommaire

3

La collecte à domicile

4

Je trie les emballages

5

Je trie les verres, papiers, textiles

6-7

5 déchèteries près de chez moi

8

Halte au gaspillage

9

Mes déchets au jardin

10

Recyclage et réemploi

11

Questions Réponses

LA COLLECTE À DOMICILE

2 bacs, 2 collectes

En Vendée Grand Littoral, les ordures ménagères et les emballages sont collectés à domicile dans des bacs. Ces collectes se déroulent :

- ♻️ **tous les 15 jours hors saison**
- ♻️ **toutes les semaines en saison**



Le calendrier est disponible en mairie ou sur www.vendeegrandlittoral.fr
Pour obtenir un bac, contacter le service déchets.

Quelques consignes pour la collecte

- ♻️ Présentez votre bac poignée vers la route.
- ♻️ Assurez-vous qu'il soit visible.
- ♻️ Ne pas tasser les déchets dans le bac.
- ♻️ Ne pas déposer de sacs supplémentaires au pied ou sur le bac.
- ♻️ Les bacs présentant des erreurs de tri ne seront pas collectés.
- ♻️ Après la collecte, rentrez votre bac le plus tôt possible.
- ♻️ Votre bac doit être maintenu en bon état de propreté.

Mettez les **Ordures Ménagères** dans des **sacs fermés**



Mettez les **Emballages en vrac** dans le bac **sans les emboîter**



Que faire en cas de surplus ?



En cas de surplus d'ordures ménagères ou d'emballages, des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont accessibles sur le territoire. Pour localiser un point et connaître les modalités d'accès, prenez contact avec nos services.

Contactez le service déchets 02 51 207 207 (choix 1)

JE TRIE LES EMBALLAGES



les produits
d'hygiène

la salle
de bain



RECHARGE

la cuisine



les petits
emballages



JE TRIE LES VERRES, PAPIERS, TEXTILES

à déposer en Point d'Apport Volontaire

les verres



Les objets en verre et la vaisselle ne sont pas acceptés.

Les **BOUCHONS**, **CAPSULES** et **COUVERCLES** sont à jeter avec les **EMBALLAGES**.

*les papiers
pour lire et écrire*



Les papiers spéciaux (papier cadeau, mouchoirs) ne sont pas acceptés.

Les **FILMS plastiques** sont à jeter avec les **EMBALLAGES**.

les textiles



JE PEUX DÉPOSER MA MAROQUINERIE, MES CHAUSSURES ET TEXTILES, MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS : à condition qu'ils soient propres et secs.

- Les chaussures s'attachent par paire.
- Tout doit être placé dans des petits sacs bien fermés.

5 DÉCHÈTERIES PRÈS DE CHEZ MOI

Conditions d'accès

Le **PASS** Vendée Grand Littoral vous permet **d'accéder aux 5 déchèteries** du territoire. Il est obligatoire pour ouvrir les barrières d'accès.

Pour obtenir un PASS, contactez le service déchets.



- ♻️ Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter tout incident sur la route.
- ♻️ Les apports sont limités à 3m³ par jour (10m³ pour les déchets verts).
- ♻️ L'accès est réservé aux véhicules d'un PTAC < à 3,5 tonnes.

Les filières de valorisation



Ameublement



Bois



Cartons



Déchets verts



Souches



Gravats



Huiles de friture



Huiles de vidange



Métaux



Plaques de plâtre



Films plastiques



Plastiques rigides



Déchets électriques et électroniques



Déchets dangereux



Réemploi

voir p. 10

N'hésitez pas à solliciter les agents présents sur les sites pour vous orienter.

Horaires d'ouverture

HIVER : octobre à mars

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI ▶		9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30		9h - 12h 14h - 16h30
MARDI ▶	9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30		9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30
MERCREDI ▶	9h - 12h 14h - 16h30		9h - 12h 14h - 16h30		
JEUDI ▶	9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30		9h - 12h 14h - 16h30	
VENDREDI ▶	9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30		9h - 12h 14h - 16h30
SAMEDI ▶	9h - 12h 14h - 16h30	14h - 16h30	9h - 12h	9h - 12h 14h - 16h30	9h - 12h 14h - 16h30
DIMANCHE JOURS FERIÉS ▶					

ÉTÉ : avril à septembre

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINTE VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI ▶		9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h		9h - 12h30 14h - 18h
MARDI ▶	9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h		9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h
MERCREDI ▶	9h - 12h30 14h - 18h		9h - 12h30 14h - 18h		
JEUDI ▶	9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h		9h - 12h30 14h - 18h	
VENDREDI ▶	9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h		9h - 12h30 14h - 18h
SAMEDI ▶	9h - 12h30 14h - 18h	14h - 17h30	9h - 12h	9h - 12h30 14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h
DIMANCHE JOURS FERIÉS ▶					

Dernière entrée : 15 min avant la fermeture

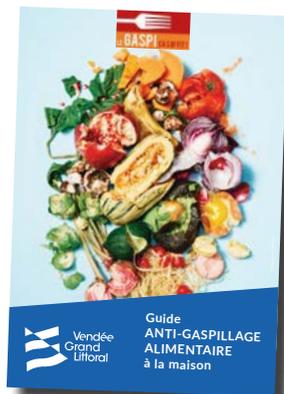
HALTE AU GASPILLAGE

Le gaspillage alimentaire

Aujourd'hui, le **gaspillage alimentaire** à domicile représente **29 kg d'aliments par an et par habitant** (dont 7 kg encore emballés !) soit l'équivalent d'un repas par semaine.

En 2017, des foyers témoins ont réalisé une expérience pour réduire le gaspillage alimentaire. **Les conseils et astuces** développés lors de ces 6 mois ont été regroupés dans ce guide :

- ♻️ astuces de conservation
- ♻️ recettes pour cuisiner les restes...



Disponible à la **Communauté de communes** et sur www.vendeegrandlittoral.fr

12 petits gestes pour la planète

- ♻️ J'utilise des sacs cabas en tissu pour faire mes courses
- ♻️ J'appose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- ♻️ Je ferme le robinet (brossage des dents, savonnage des mains)
- ♻️ Je donne mes vieux vêtements / objets
- ♻️ Je bois de l'eau du robinet
- ♻️ J'éteins les appareils en veille
- ♻️ Je privilégie les trajets à pied ou à vélo
- ♻️ J'achète en vrac
- ♻️ Je fais réparer mes appareils
- ♻️ J'achète local et de saison
- ♻️ Je récupère l'eau de pluie
- ♻️ Je fabrique mes produits d'entretien



Designed by Freepik

Le compostage

Le compostage aide à réduire vos déchets de 200 kg par an (pour une famille de 4 personnes)

Pour vous y aider, la Communauté de communes **met à votre disposition des composteurs** et vous accompagne en proposant un guide pratique.

Ainsi, vous pouvez valoriser vous-même vos déchets de jardin (feuilles mortes, petits branchages, plantes fanées...) et de cuisine (épluchures de légumes...).

Pour obtenir un composteur, contactez le service déchets.

Une plateforme de compostage collectif est disponible sur la commune de Grosbreuil. Pour connaître les modalités d'utilisation et les horaires, contactez la mairie au 02 51 22 69 75.



30%
des ordures ménagères
peuvent être valorisées
par compostage

Les déchets végétaux



En déchèterie, le flux le plus important est constitué par les **déchets végétaux**. Ces déchets sont pourtant de **vraies richesses pour nos jardins** et il existe une multitude de techniques pour les valoriser.

La Communauté de communes met donc à votre disposition un **guide pratique** qui vous livrera toutes les clés **pour bien composter et pailler**. Vous y apprendrez notamment comment réaliser des paillages avec différents types de végétaux (pelouse, feuilles épaisses, feuilles tendres, conifères...).

Disponible à la Communauté de communes et sur www.vendeegrandlittoral.fr

Contactez le service déchets 02 51 207 207 (choix 1)

La Recyclerie, atelier du réemploi

Vous avez des objets encore en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser ? Pensez à la Recyclerie !

Le principe est simple : des **conteneurs spécifiques sont disposés dans les 5 déchèteries** du territoire (attention, pour entrer en déchèterie, votre carte d'accès est obligatoire). Vous pouvez déposer vos objets à donner dans ces conteneurs dédiés au « réemploi ». En cas de doute, n'hésitez pas à demander de l'aide à un agent.

Les objets ainsi mis de côté seront récupérés et vérifiés par nos valoristes en insertion. Ensuite, vous pourrez les retrouver en vente à petits prix dans le magasin. Par ce geste, vous contribuerez à **réduire la production de déchets** sur le territoire et permettrez à d'autres familles de s'équiper à petits prix.



Horaires sur

www.vendeegrandlittoral.fr

 [RecyclerieVendeeGrandLittoral](https://www.facebook.com/RecyclerieVendeeGrandLittoral)



Magasin de la Recyclerie
301 rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Qui dois-je contacter si mon bac est cassé ?

Contactez le service déchets par téléphone ou par mail, il vous précisera les modalités de réparation en fonction de la partie de votre bac qui est cassé (cuve, roues, couvercle, etc.).

Puis-je changer la taille de mes bacs ?

La composition de votre foyer peut évoluer ainsi que vos habitudes de consommation (meilleur tri, compostage, réduction du gaspillage alimentaire...). Présentez-vous avec votre bac pour effectuer un échange lors des permanences d'accueil du service déchets (horaires sur la dernière page du guide).

Que faire si j'ai perdu mon Pass déchèterie ?

Votre carte d'accès est nominative, en cas de perte, présentez-vous lors des permanences d'accueil du service déchets (horaires sur la dernière page du guide) afin d'obtenir un nouveau PASS et désactiver celui qui est perdu (ainsi rendu inutilisable). Si vous retrouvez votre ancien PASS, merci de nous le restituer.

Que dois-je faire en cas de déménagement ?

Il est important d'en avvertir le service déchets afin de clôturer votre compte (suivi de vos collectes, de vos accès en déchèteries...). Le service vous précisera les justificatifs nécessaires et les dispositions à prendre concernant vos bacs et votre PASS.

Que deviennent les emballages que je trie ?



Bouteilles et flacons en plastique



Consommateur



Collecte



Un fois triés par matière et recyclés, les emballages peuvent servir à fabriquer de nouveaux objets ou emballages. Par exemple, une bouteille en plastique participera à la fabrication d'une nouvelle bouteille ou d'un pull en polaire.



Nouveaux produits



Broyage, lavage



VENDÉE TRI : séparation par couleur et matière





Vendée
Grand
Littoral

Le Service de gestion des déchets à votre écoute

au 02 51 207 207 (choix 1)
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h30
dechets@vendeegrandlittoral.fr

Permanences d'accueil

Distribution - Échange - Déclaration de perte
Bacs de collecte
Carte d'accès en déchèterie (PASS Vendée Grand Littoral)
Composteur

les lundis, mercredis, vendredis

de 14h à 17h30

ZI du pâtis 1

à **TALMONT-SAINT-HILAIRE**

les mardis et jeudis

de 14h à 17h30

2 rue du chemin de fer

à **MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**

Pièces justificatives à présenter

♻️ *Pièce d'identité*

♻️ *Justificatif de domicile :*

- ou
- ♻️ *Dernier avis de taxe sur le foncier bâti (propriétaires)*
 - ♻️ *Attestation de vente du notaire (propriétaires)*
 - ♻️ *Bail de location ou état des lieux (locataires)*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

